

Projet d'établissement 2025-2030

Faire vibrer les talents musicaux de chacun !



Préambule

L'École de Musique du Val Vert du Clain, située au cœur de la commune de Jaunay-Marigny, incarne une vision dynamique et enrichissante de l'éducation artistique, ancrée dans les principes énoncés par le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) de la Vienne. Forte de son engagement envers l'épanouissement musical et culturel de chacun, notre école s'inscrit résolument dans une démarche d'excellence, pour tous les niveaux, pour tous les âges, pour tous les publics.

Au cœur de notre projet, nous aspirons à créer un environnement pédagogique stimulant, favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement musical pour tous, indépendamment de l'âge, du niveau de compétence ou des aspirations individuelles. En parfaite synergie avec les objectifs du schéma départemental, notre établissement se positionne comme un acteur dynamique, contribuant activement à la vitalité culturelle de la communauté locale.

La diversité des enseignements dispensés s'inscrit dans une démarche moderne, s'adaptant aux évolutions artistiques contemporaines tout en préservant les fondements de la tradition musicale. Notre ambition est d'encourager la créativité, d'explorer de nouveaux horizons sonores et de susciter un attachement profond et durable pour la musique, voire des passions et pourquoi pas des vocations !

Par le biais de partenariats et d'actions collaboratives, nous souhaitons également tisser des liens solides avec d'autres institutions culturelles, contribuant ainsi à la vitalité artistique du territoire. Notre école s'engage pleinement à être un catalyseur d'échanges culturels, favorisant la cohésion sociale et la découverte mutuelle à travers la musique.

Le présent projet d'établissement incarne notre engagement envers l'éducation musicale de qualité, soutenue par une équipe pédagogique passionnée et compétente. Ensemble, nous construirons un avenir musical stimulant et accessible à tous les habitants du territoire nord de Grand Poitiers (ancienne communauté du Val Vert du Clain et communes limitrophes), contribuant ainsi à faire de notre école un véritable creuset culturel au sein du département la Vienne.

Odile Derne, présidente de l'école de musique du Val Vert du Clain
Janvier 2024

Contrats d'objectifs

Objectif 1

Consolider l'identité et favoriser l'ouverture pour enrayer la baisse des effectifs, développer les actions de l'école de musique vers de nouveaux partenaires, contribuant ainsi à la faire connaître et affirmer son rayonnement sur le territoire.

Objectif 2

Renforcer le parcours pédagogique, favoriser l'accès à la pratique, la connaissance et la diffusion de la musique au plus grand nombre (nouveaux instruments, orchestre et nouveaux ateliers).

Objectif 3

Poursuivre l'amélioration des conditions de travail permettant ainsi de stabiliser l'équipe enseignante.

Objectif 4

Améliorer la communication, développer le mécénat et le bénévolat pour atteindre l'équilibre financier.

Sommaire

Introduction	p. 5
A. Contexte général	p. 6
1. Situation géographique et démographique	p. 6
• Grand Poitiers	p. 6
• Beaumont-Saint-Cyr	p. 7
• Dissay	p. 7
• Jaunay-Marigny	p. 8
• Saint-Georges-lès-Baillargeaux	p. 9
2. Présentation de l'école	p. 11
• Historique	p. 11
• Administration	p. 11
• Équipe pédagogique	p. 11
• Lieux d'enseignement et de manifestations	p. 14
• Effectifs	p. 15
• Parcours musical	p. 18
• Évaluation	p. 18
• Matériel	p. 18
• Financement	p. 18
• Avenir	p. 20
B. Projet pédagogique	p. 21
• Objectif 1	p. 22
• Objectif 2	p. 23
• Objectif 3	p. 24
• Objectif 4	p. 25
Conclusion	p. 26

Introduction

Le présent projet d'établissement 2025-2030 est destiné aux usagers, aux élus, à l'équipe pédagogique, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux partenaires de l'école de musique du Val Vert du Clain. Il s'inscrit en cohérence avec les textes d'orientation du ministère de la Culture (charte pour l'éducation artistique et culturelle) et le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Vienne.

Il a pour but de définir l'identité de l'école et ses objectifs prioritaires d'évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et culturel du territoire. Il définit les perspectives et les orientations stratégiques et pédagogiques privilégiant les activités artistiques et culturelles, dans une articulation cohérente avec les acteurs et partenaires éventuels de la musique pour tous : les établissements scolaires, les accueils péri-scolaires et centres de loisirs, les services sociaux, les acteurs du grand-âge... etc.

La participation et l'engagement de chacun contribueront à la réussite de sa mise en œuvre et au rayonnement de l'école de musique du Val Vert du Clain sur tout le territoire.

Le projet pédagogique, partie intégrante du projet d'établissement, a pour objet d'établir un plan d'actions dans les domaines pédagogiques et artistiques pour les années 2025 à 2030. Ces orientations se traduisent par un programme d'actions, élaborées conjointement par l'équipe pédagogique et le conseil d'administration. Ce programme part de l'existant (actions à poursuivre) pour s'étoffer avec de nouvelles actions internes (pour les adhérents) et externes (pour les structures institutionnelles non adhérentes).

L'école de musique du Val Vert du Clain met tout en œuvre pour retrouver une situation financière saine en augmentant notamment ses ressources propres. Conscientes des enjeux de l'éducation artistique sur le territoire, les collectivités partenaires (le département de la Vienne, les communes de Jaunay-Marigny, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Dissay, Beaumont-Saint-Cyr) ont soutenu l'école dans un contexte financier très tendu (exercice 2021-2022 très déficitaire suite à la crise Covid). Elles ont ainsi conforté l'école de musique dans son rôle d'équipement culturel structurant, contribuant à renforcer l'attractivité et l'identité du territoire.

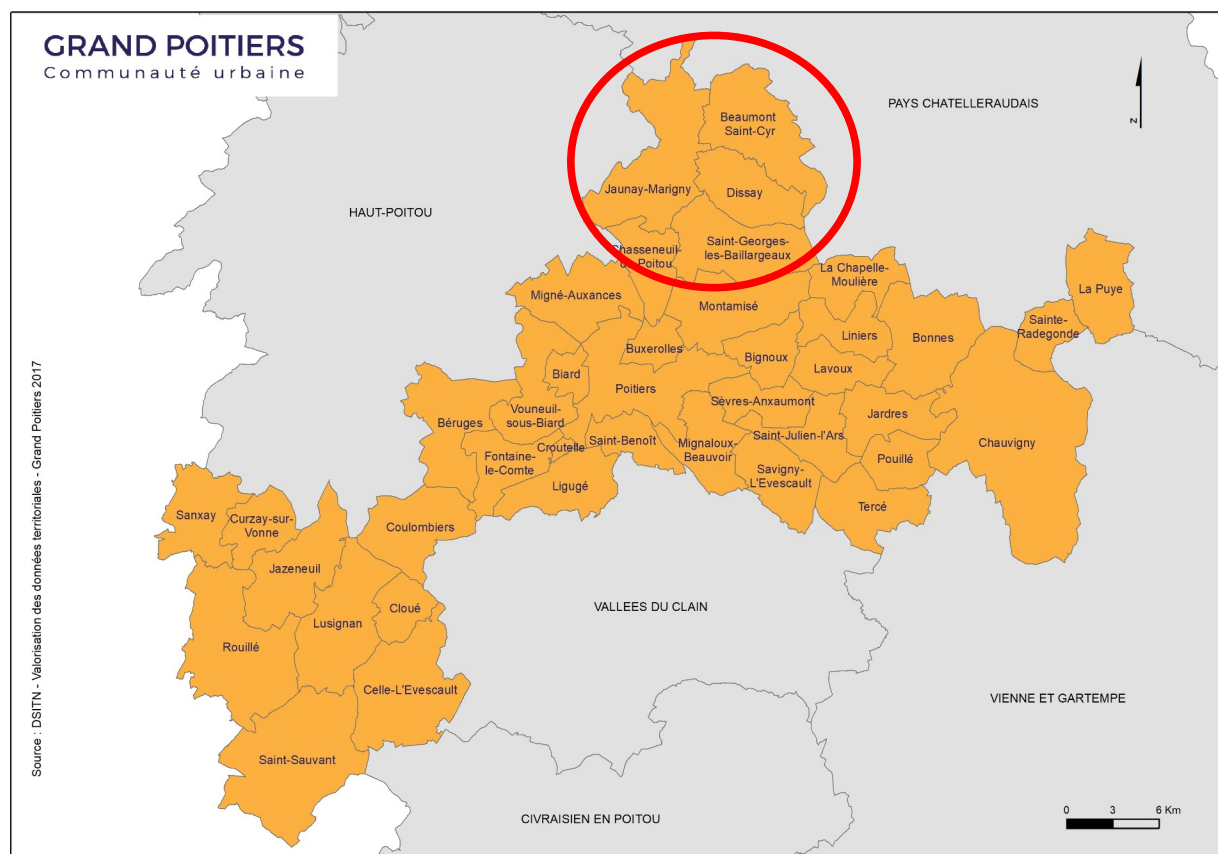
L'école de musique, en s'appuyant sur ce projet d'établissement, a pour objectif d'être un véritable centre d'éducation et d'enseignement artistique, ouvert à tous les partenariats, publics, privés et associatifs.

Pour faire vivre la musique pour tous.

Contexte général

1. Situation géographique et démographique

Fondée en 2014 par une petite équipe de passionnés, l'École de Musique du Val Vert du Clain s'inscrit alors sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Val Vert du Clain composée des communes suivantes : Jaunay-Clan, Marigny-Brizay, Beaumont, Saint-Cyr, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Dissay. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les fusions de communes et d'EPCI créent un nouveau Grand Poitiers à 40 communes. Et désormais les communes fusionnées de Jaunay-Marigny, Beaumont-Saint-Cyr ainsi que Dissay et Saint-Georges-lès-Baillargeaux constituent le territoire nord de Grand-Poitiers sur lequel rayonne l'École de musique du Val Vert du Clain, dont le siège social est à Jaunay-Marigny.



Source : <https://sig.grandpoitiers.fr/portal/sharing/rest/content/items/d302c523f99b4b21ad48a9f35b888945/data>

Proches de Poitiers, le long de l'axe Poitiers/Châtelleraut (D910), ces 4 communes sont attractives et gagnent de la population chaque année.

Toutes les données présentées ci-dessous sont issues du site :

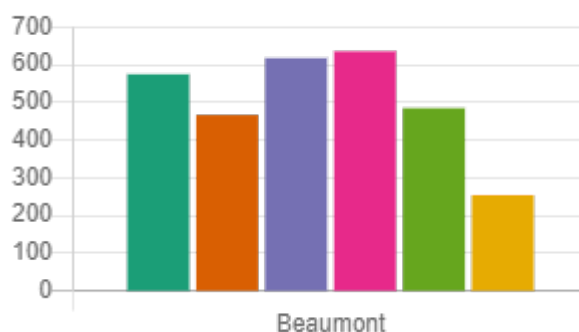
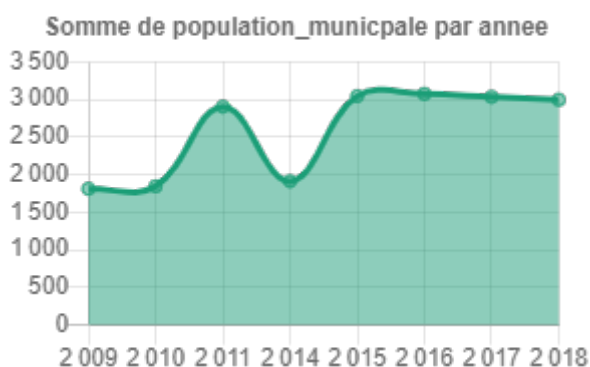
<https://data.grandpoitiers.fr/pages/ma-commune>.

Le graphe en colonne présente la population par tranche d'âge : vert (0-14 ans), rouille (15-29 ans), violet (30-44 ans), rose (45-59 ans), vert clair (60-74 ans) et jaune (75 ans et plus).

Les équipements listés sont susceptibles d'être des partenaires pour de futures activités. Actuellement l'école de musique du Val Vert du Clain travaille depuis plusieurs avec la mairie de Dissay, en animant des TAP musique (en dehors des actions culturelles « petite enfance » déléguées par Grand Poitiers, qui consistent en l'organisation de 3 concerts par des artistes extérieurs à l'école, un par an dans chaque crèche). A la rentrée 2024-2025, deux actions devraient avoir lieu avec les écoles maternelles et primaires Marcel Jolliet à Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Beaumont-Saint-Cyr

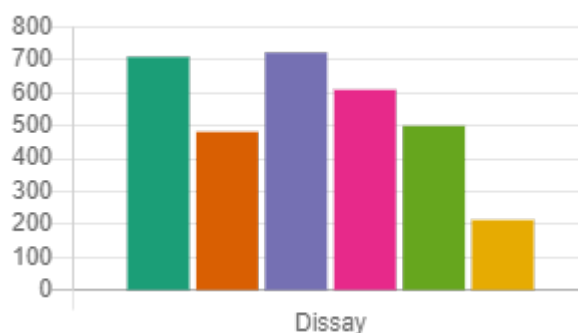
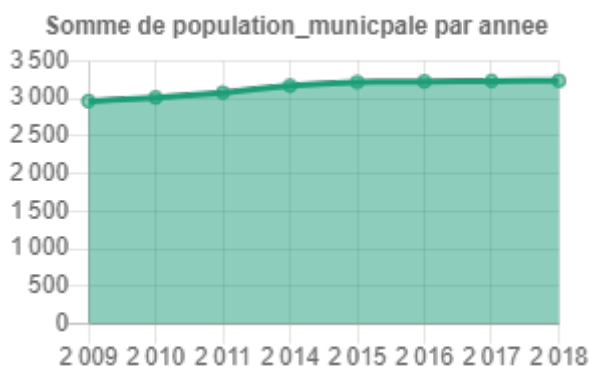
Population actuelle : 3035 habitants (+1,18%)



- deux écoles élémentaires
- accueils péri-scolaires (TAP).
- Relais d'Assistantes Maternelles
- bibliothèque

Dissay

Population actuelle : 3233 habitants (+1,33%)

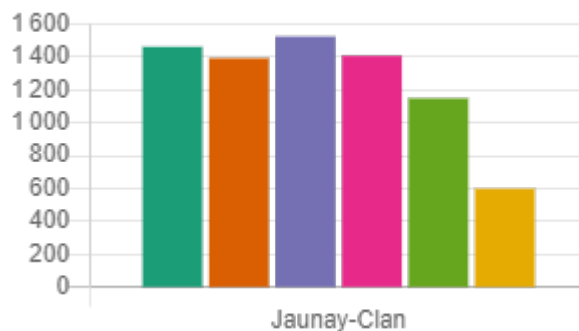
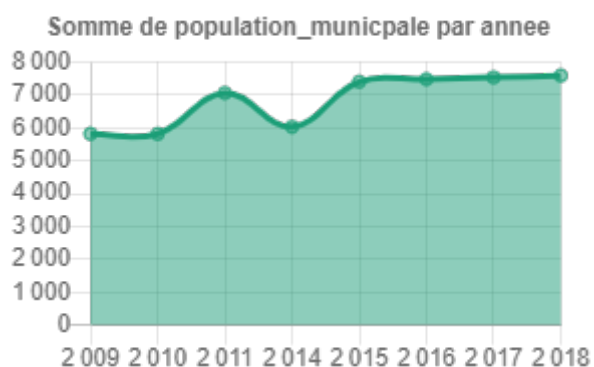


- relais petite enfance
- une école maternelle et une école élémentaire
- accueil péri-scolaire (Projet Éducatif de Territoire)
- accueil de loisirs et accueil jeunes
- médiathèque
- festival de Jazz
- accueil petite-enfance (crèche Karabouille)

Jaunay-Marigny

Population actuelle : 7530 habitants (+1,16%)

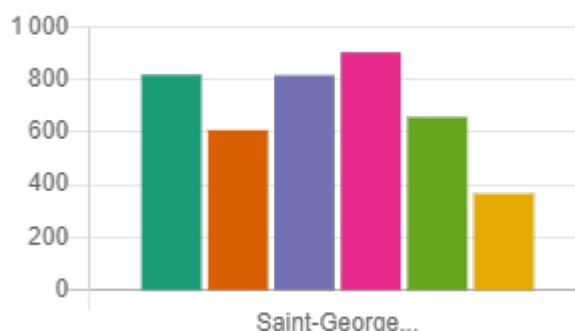
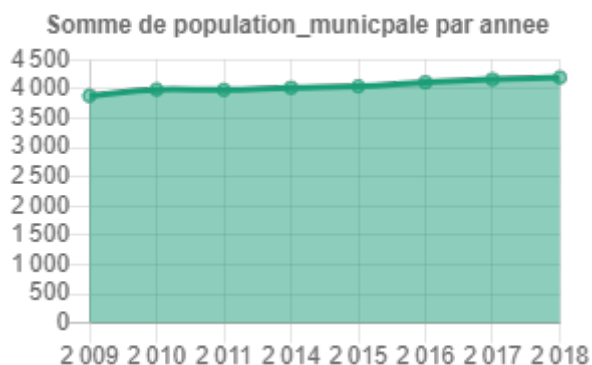
Par sa population, c'est la 4ème ville du département de la Vienne. L'école de de musique du Val Vert du Clain y a son siège social.



- crèche, relais petite enfance et crèche itinérante
- accueil périscolaire
- accueil de loisirs (3-6 ans et 6-13 ans) et et accueil de loisirs ados
- une école maternelle et 3 écoles élémentaires
- une institution privée (de la maternelle au collège)
- un collège public
- un lycée public
- médiathèque, ludothèque, bibliothèque (Marigny-Brizay)
- EHPAD et village senior
- Espace Culturel du Prieuré (Grand Poitiers)
- Agora (salle de spectacles)

Saint-Georges-lès-Baillargeaux

Population actuelle : 4168 habitants (+0,28%)



- une école maternelle et deux écoles élémentaires (dont une privée)
- un accueil péri-scolaire, TAP (Projet Éducatif de Territoire)
- Relais Parents Assistantes Maternelles, liens avec la crèche de Dissay (Karabouille)
- un accueil de loisirs (3-13 ans) et un secteur jeunes (11-17 ans)
- une médiathèque
- Espace Mérovée (salle de spectacles)
- une résidence retraite

A noter : La plupart des structures d'accueil petite enfance sont intercommunales (crèche, Relais Parents Assistantes Maternelles Val Frimousse et halte garderie itinérante Trôt Calin).

Ces 4 communes représentent un bassin de population d'environ 18000 personnes. Ce chiffre est en augmentation, environ 1 % par an (la moyenne de Grand Poitiers est de +0,6%).

La population par grande tranche d'âge se répartit ainsi :

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Val Vert du Clain	19,8 %	16,4 %	20,5 %	19,8 %	15,6 %	7,9 %
Grand Poitiers	15,9 %	25 %	17,4 %	17,1 %	15,3 %	9,1 %

Donc, un territoire plutôt jeune, mais avec une sous représentation des 15-29 ans. Il ne faut pas négliger la part des jeunes retraités ou des actifs n'ayant plus d'enfants « à charge », qui peuvent être considérés comme des publics potentiels de l'école de musique.

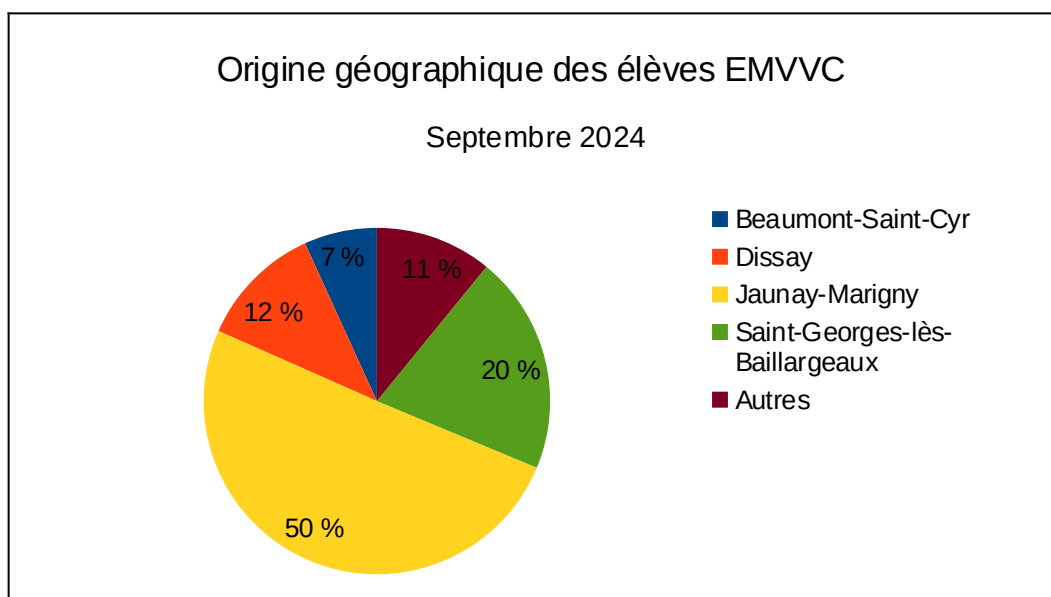
Dans un contexte difficile (inflation et coût de l'énergie), l'origine socio-professionnelle est un indicateur à prendre en compte. Les communes développent des aides spécifiques sports et culture (passeport associatif jeunesse) pour les habitants de moins de 18 ans et l'école de musique du Val Vert du Clain, du fait d'une augmentation significative de ses tarifs, met tout en œuvre pour faciliter le paiement de ses cours. L'école propose également de passer par la part individuelle du

Pass Culture pour le paiement des cours des élèves de 18 ans. Mais cela n'a pas empêché une baisse significative du nombre d'élèves à la rentrée 2023. A la rentrée 2024, les effectifs sont quasi-stables par rapport à 2023 (- 6 élèves).

Le tableau suivant présente la population de plus de 15 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (Source : Insee, 2020, dossier complet par commune)

	Beaumont-St Cyr	Dissay	Jaunay-Marigny	St Georges les Baillargeaux	Grand-Poitiers
Agriculteurs Exploitants	0,4 %	0,6%	0,4%	1,00%	0,4%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,3 %	3,1%	4,7%	2,4%	2,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,0%	5,7%	7,4%	9,6%	10,1%
Professions intermédiaires	15,5%	19,1%	16,8%	16,1%	14,8%
Employés	20,2%	19,9%	19,5%	20,5%	16,6%
Ouvriers	15,7%	12,2%	12,9%	10,5%	9,00%
Retraités	26,2%	27,2%	24,5%	26,1%	24,8%
Autres personnes sans activité professionnelle	8,6%	12,2%	13,9%	13,7%	21,7%

Les élèves de l'école de musique proviennent essentiellement des 4 communes de l'ancienne communauté de communes du Val Vert du Clain (Beaumont-Saint-Cyr, Dissay, Jaunay-Marigny et Saint-Georges-lès-Baillargeaux).



Si le recrutement se fait essentiellement sur la commune de Jaunay-Marigny, il faut toutefois noter que c'est également sur cette commune que la baisse des effectifs est la plus marquée, passant d'une représentation de 55 % des effectifs à 50 %.

L'école recrute sur quelques communes proches, entre 10 et 15 élèves en fonction des années (en 2024-2025 : Avanton 1 élève - Cissé 1 élève – Chasseneuil, 3 élèves – Migné-Auxances, 1 élève – Neuville de Poitou, 1 élève – Ouzilly, 1 élève - Poitiers, 1 élève – Saint Martin la Pallu, 1 élève – Vendevre, 2 élèves – Villiers, 1 élève – Vouneuil sur Vienne, 1 élève).

2. Présentation de l'école

Historique

L'école de musique du Val Vert du Clain est une association loi 1901, née en 2014 de la fusion des écoles de musique de Jaunay-Clan et Saint-Georges-lès-Baillargeaux. Cette fusion s'est avérée nécessaire afin notamment de regrouper les moyens de gestion et d'en répartir le coût sur un plus grand nombre d'élèves, mais aussi pour renforcer l'équipe de bénévoles en charge du conseil d'administration. La création d'une nouvelle structure assise sur un secteur géographique défini par une communauté de communes garantissait ainsi un avenir financier plus serein (concentration des subventions). Depuis la communauté de communes du Val Vert du Clain a disparu au profit de Grand Poitiers.

L'objet défini dans les statuts est *la gestion d'une école de musique (élèves, professeurs et activités) dans les communes de la communauté de communes du Val Vert du Clain* (4 septembre 2014).

La première année effective de l'École de musique du Val Vert du Clain a été 2015-2016.

Administration

Comme toute association, l'école de musique du Val Vert du Clain est administrée par un conseil d'administration qui fixe les orientations et prend les grandes décisions. Cet engagement repose sur une poignée de personnes, une trop petite équipe pour impulser la dynamique dont aurait besoin l'école de musique pour retrouver des effectifs et des activités comparables aux années antérieures. L'implication des parents est difficile, voire inexistante en dehors du conseil d'administration. **C'est un signal alarmant sur la santé de l'association.**

A l'issue de l'assemblée générale du 23 novembre 2023, le bureau est composé de deux membres : Odile Derne, présidente (depuis novembre 2021) et Maëlle Guitton-Forestier, trésorière (depuis novembre 2022). Personne n'occupe le poste de secrétaire. Le conseil d'administration est composé d'autres membres actifs : Erika Floury-Downs, Cathie Fleury, Chrystèle Servant, Pascal Joubert et Dominique Ripoché.

Équipe pédagogique

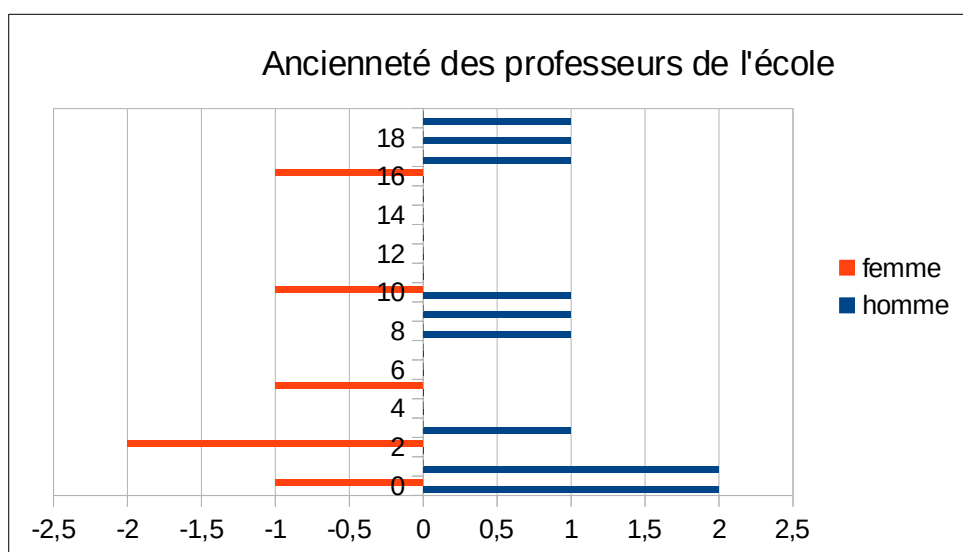
Pour la saison 2024-2025, l'équipe de salariés de l'école de musique du Val Vert du Clain est composée de 16 professeurs dont une coordinatrice qui assure 16 heures hebdomadaires de coordination. Tous les salariés sont en CDI, les contrats de travail sont encadrés par la convention collective ECLAT (Éducation, Culture, Loisirs, Animation au service des Territoires). L'équipe est à

94% diplômée, tous ont le statut de professeur. Chaque année, les professeurs signent un avenant à leur contrat de travail spécifiant la durée de leur temps de travail (en fonction du nombre d'élèves et du choix de cursus). La masse salariale représente environ 3,6 équivalents temps plein, avec en 2024-2025 545,94h de travail par mois pour l'ensemble de l'équipe. L'École de musique adhère au syndicat de branche Héxopée. Chaque année, les salaires sont revalorisés (valeur du point V1 et V2) en fonction des accords de branche.

La coordinatrice organise l'année des élèves et des professeurs (inscriptions, emplois du temps avec le logiciel Belami), anime l'équipe pédagogique (réunions pédagogiques), assure le lien entre le conseil d'administration et les professeurs et assiste le CA dans l'organisation de certaines activités. C'est aussi la personne référente des familles en dehors des questions de cours (lien direct professeur / élève / parent).

L'année musicale démarre mi-septembre (semaine 38) et se termine mi-juin (semaine 24) par le concert de fin d'année. Elle est rythmée par deux semaines « banalisées » de pratiques collectives (le plus souvent en février, semaine 6 et en juin semaine 22) : sur ces deux semaines le cours individuel d'instruments est remplacé par un atelier collectif (nouveau programme défini chaque année). Les auditions ont lieu fin mars – début avril, en fonction des instruments.

L'équipe est composée de 16 professeurs, 5 femmes et 11 hommes, dont l'ancienneté varie de 0 à 19 ans ! L'ancienneté moyenne est de 7 ans, si chaque année l'école recrute quelques nouveaux professeurs, la plupart d'entre eux reste plusieurs années.



Cette ancienneté moyenne est plutôt un indicateur positif, c'est sans doute la preuve d'une bonne gestion de l'école de musique. Les conditions de travail – même si elles peuvent toujours être améliorées - semblent être réunies pour maintenir l'équipe pédagogique. Garder une équipe pédagogique stable, mais aussi dynamique, investie et motivée est un enjeu quotidien. C'est un plus pour l'école de musique, les familles et les élèves. Outre d'éviter la pression et les difficultés inhérentes aux recrutements de professeurs – certaines disciplines sont particulièrement en tension - c'est souvent une demande des familles de garder le même enseignant pour avoir une progression et un suivi sur plusieurs années.

93 % de l'équipe de professeurs est diplômée, ou multi-diplômée.

- 2 DNSPM
- 2 masters
- 1 DNOP
- 10 DEM
- 6 licences
- 1 MAI
- 1 solfège spécialisé
- 5 DE
- 1 MIMA
- 1 sans-diplôme

Les heures de cours se répartissent chaque semaine en cours individuels et collectifs

	2023-2024	2024-2025
Cours individuels d'instrument	123 cours de 30 minutes	106 cours de 30 minutes
	8 cours de 45 minutes	10 cours de 45 minutes
	3 cours de 60 minutes	2 cours de 60 minutes
Cours collectifs	5 ateliers (rock, jam, ensemble vocal, musiques du monde, parcours découverte) totalisant 24 élèves	4 ateliers (rock, ensemble vocal, musique du monde, parcours découverte). Ouverture de la classe orchestre.
	3 cours petite enfance (parents-bébé et éveils) totalisant 13 élèves	2 cours d'éveil musical totalisant 7 élèves. Pas de cours parents-bébé.
	4 cours de formation musicale totalisant 32 élèves	4 cours de formation musicale totalisant 38 élèves dont l'ouverture d'un cours adulte.

Un enseignant intervient une heure par semaine dans le cadre des TAP à Dissay.

Il faut noter également que la plupart d'entre eux sont des artistes, ce qui est une réelle plus-value pour les élèves.

Outre l'équipe pédagogique, l'école de musique a recours à une prestation de services pour la réalisation des feuilles de paie, contrats de travail et déclaration URSAFF ainsi que pour la comptabilité.

Lieux d'enseignement et de manifestations

L'école de musique du Val Vert du Clain joue un rôle majeur d'acteur culturel et éducatif local, en répartissant ses cours dans 4 villages. Les communes soutiennent l'association « en nature » en mettant à disposition gracieusement ces locaux tout au long de l'année. Ainsi les cours ont lieux :

- 36 rue de Poitiers à Jaunay-Marigny (ancienne gendarmerie) : 5 salles de cours et bureau de la coordinatrice.
- place de la Liberté à Saint-Georges-lès-Baillargeaux : 2 salles de cours et un espace d'attente.
- Espace culturel le Prieuré à Saint-Léger-La-Pallu (commune de Jaunay-Marigny) : vraie salle de spectacle dans un cadre patrimonial exceptionnel.
- clos Belhoir à Dissay : une salle partagée avec d'autres associations.

Le concert de Noël des professeurs de l'École de musique du Val Vert du Clain et la plupart des auditions ont lieu à l'espace culturel du Prieuré. Le concert de fin d'année a lieu alternativement à l'Agora (Jaunay-Marigny) et à l'Espace Mérovée (Saint-Georges-lès-Baillargeaux).

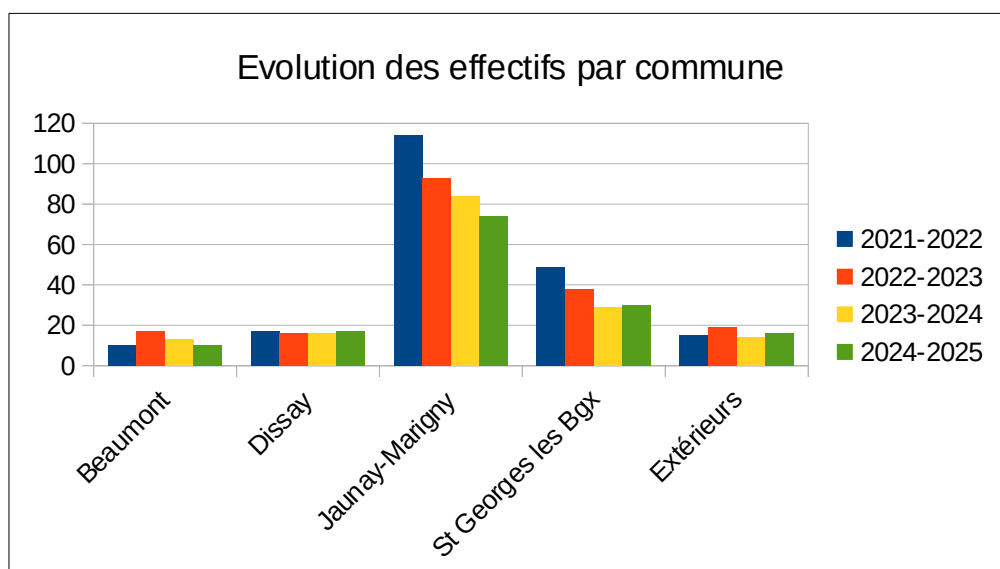
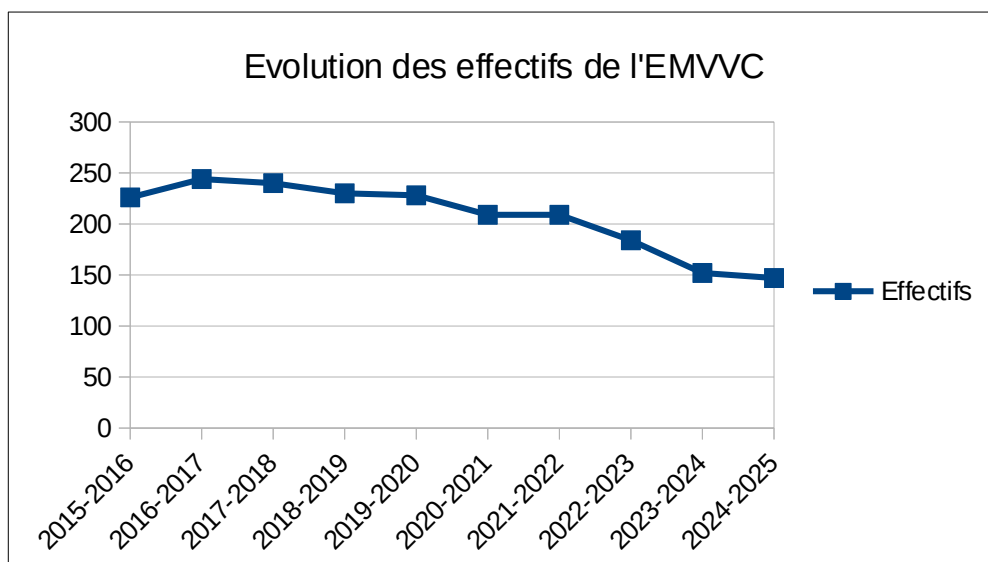


En mars 2023 a également eu lieu une soirée Quiz musical à la salle des fêtes de Marigny-Brizay, à l'initiative de la coordinatrice et mise en place par les bénévoles de l'école de musique.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conservatoire, l'école de musique est en charge de l'animation culturelle du territoire nord de Grand Poitiers. Cette convention prévoit la mise en place d'un concert dans les trois structures d'accueil petite enfance ainsi que 4 concerts tout public : concert d'automne, concert de Noël, concert de printemps et concert de fin d'année.

Effectifs

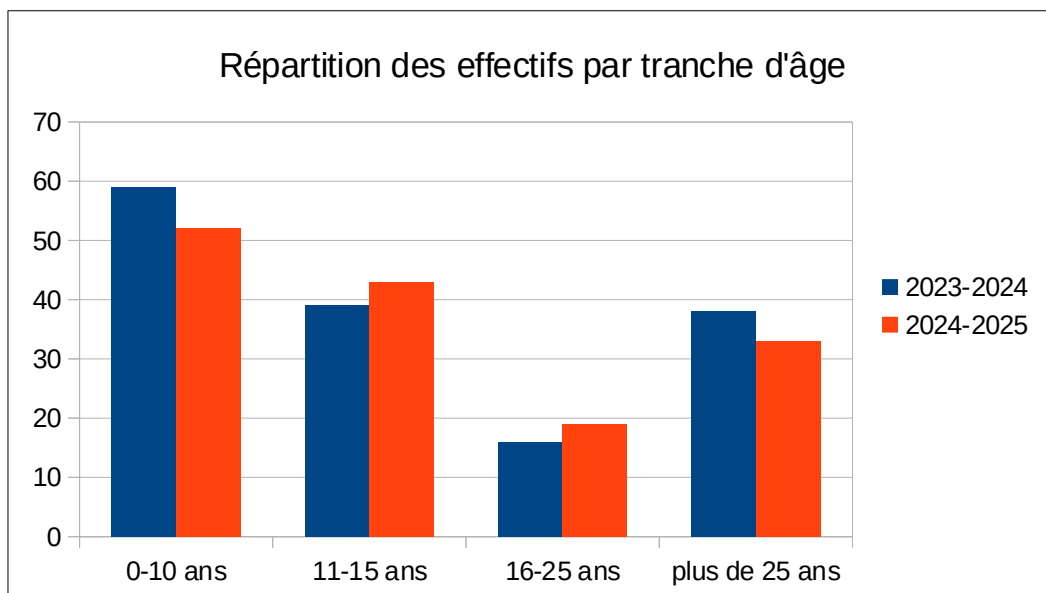
Autre indicateur inquiétant de la santé de l'association : les effectifs. Ils sont en baisse régulière et constante depuis 2015. Avec deux chutes brutales : une à la rentrée 2022 (après la crise sanitaire qui a laissé des marques dans le monde associatif) et une en 2023 (augmentation nette des tarifs, ce qui n'avait jamais été fait alors que les salaires sont revalorisés une à deux fois par an). A la rentrée 2024, l'effectif est presque stabilisé, mais encore en légère diminution, avec 147 élèves.



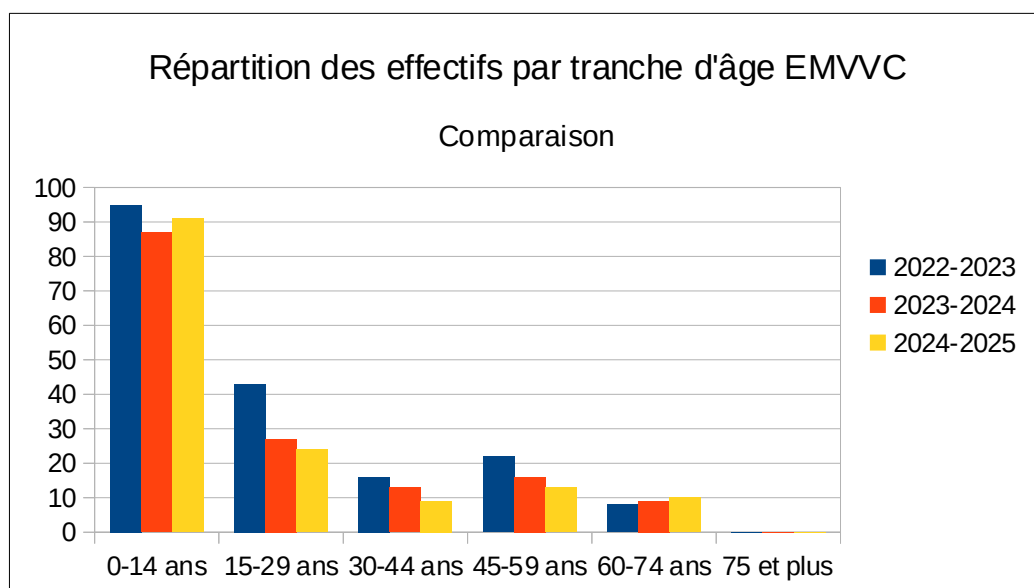
On peut noter que les effectifs d'élèves en provenance de Jaunay-Marigny ne cessent de diminuer et cela de manière assez significative (même si cela reste la première commune de recrutement des élèves), il y a sans doute deux éléments d'explication : un début d'année 2023-2024 compliqué avec des parents mécontents (ce qui explique aussi la disparition de l'atelier parents-bébé et la diminution des effectifs dans les groupes d'éveil) et donc un impact sur la réputation de l'école et aucune activité dans les écoles ou le péri-scolaire de cette commune.

Il faut désormais enrayer cette baisse d'effectifs en proposant de nouvelles activités, plus de pratiques semi-collectives ou collectives (pour baisser le coût individuel) et en faisant connaître plus largement l'école en développant les activités dans les structures institutionnelles.

L'École de musique du Val Vert du Clain accueille **147 élèves** (chiffres de septembre 2024, 152 élèves à la rentrée 2023), âgés de 6 mois à plus de 70 ans. C'est une école jeune, puisque 39 % des élèves ont moins de 10 ans et 57 % moins de 14 ans.



Dès la rentrée au collège (11 ans), on constate une baisse des effectifs avec la difficulté de concilier emploi du temps, transport et activité musicale (souvent un choix est opéré dans les activités extra-scolaires des enfants) ... et sans doute aussi l'impact de l'adolescence et la difficulté de persévérer dans une activité qui demande un travail régulier.



Comme dans la plupart des écoles de musique associatives, la tranche d'âge des élèves de 16 à 25 ans est sous-représentée (études supérieures et début de la vie active). On constate une baisse des effectifs dans toutes les tranches d'âge, mais surtout sur la tranche 15-29 ans. La hausse des tarifs, plus importante pour les adultes que pour les mineurs, a donc eu un impact sur toutes les tranches d'âge et pas uniquement sur les adultes.

Parcours musical

L'école de musique du Val Vert du Clain propose différentes activités réparties en cours individuels d'instruments, cours collectifs et ateliers de pratique musicale collective. L'idée étant de créer un parcours musical permettant aux élèves de pratiquer la musique pendant de nombreuses années. Il ne s'agit pas d'un cursus au sens propre du terme, mais d'un parcours libre dans une activité de loisirs.

Dès l'âge de 6 mois : atelier de découverte musicale parents-bébés (30 minutes, une fois par mois). Développement sensoriel au contact des instruments de musique. (ce cours n'a plus lieu à la rentrée 2024).

3-4 ans : 1^{er} éveil musical, découverte des familles d'instruments, jeux musicaux, chansons chantées et dansées, développement de la motricité en lien avec l'écoute en pleine conscience de la musique, sensibilisation à tous les styles musicaux, etc. (30 minutes, une fois par semaine).

5-6 ans : 2^{ème} éveil musical, le programme ci-dessus est enrichi de la pratique conjointe du piano, des percussions et du chant afin de développer l'oreille harmonique, rythmique et mélodique du futur petit musicien. (45 minutes, une fois par semaine).

Entre 6 et 7 ans : le parcours de découverte est axé sur la découverte de tous les instruments enseignés à l'école de musique à raison de 3 séances par instrument (30 minutes, une 1 fois par semaine).

A partir de 7 ans : le cours individuel d'instrument (à partir de 30 minutes, une fois par semaine)

Formation musicale : cours collectif (une heure par semaine)

Ateliers : pratique instrumentale collective. En fonction des années – et du remplissage des ateliers, minimum 3 participants – plusieurs ateliers sont proposés :

- ensemble rock ado
- (ensemble jam) (suspendu à la rentrée 2024-2025)
- chorale
- musiques du monde
- classe orchestre (ouverture à la rentrée 2024-2025)

Une grande variété d'instruments est proposée en cours individuels :

- cordes : violon, violoncelle, harpe, guitares (classique, folk, électrique et basse)
- bois : flûte traversière, saxophone, flûte à bec (trompette, trombone et clarinette sur demande)
- claviers : piano classique et jazz, accordéon diatonique et chromatique
- percussions : batterie
- chant

Évaluation

La forme et les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des enseignants (sauf les auditions) qui ont un contact direct avec leurs élèves ou les parents d'élèves. L'évaluation se fait en continu pendant les cours. A ce jour, l'école ne dispose pas de moyen interne cohérent et partagé d'évaluation permettant de visualiser le progrès des élèves, il n'existe pas de livret individuel faute de consensus pédagogique à ce sujet. En début d'année sera établi un contrat d'objectifs avec l'élève et sa famille. En fin d'année, chaque professeur rédigera un bilan avec des appréciations.

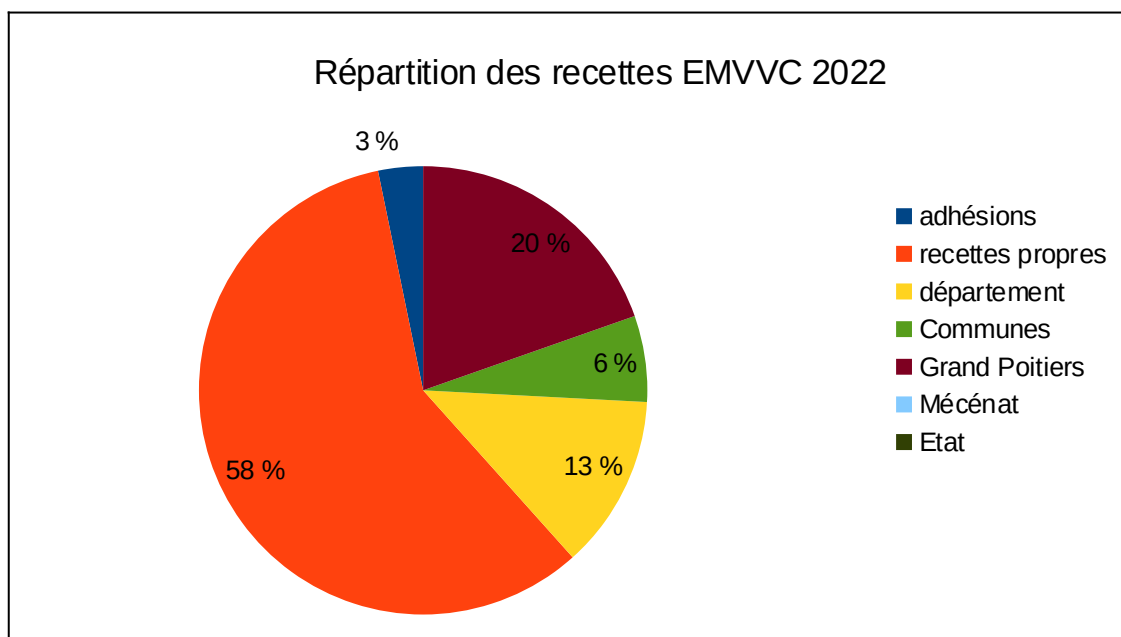
A partir de janvier 2025, le logiciel OpenTalent sera déployé dans l'école (actuellement la gestion des inscriptions, cours et emploi du temps des professeurs est faite par l'intermédiaire du logiciel Belami). Outre la gestion de l'école, ce logiciel servira d'interface avec les parents. Cet outil pourrait être précieux pour les parents. En effet, il est rappelé dans la charte et le règlement intérieur le rôle majeur des parents qui doivent encourager et inciter les enfants à travailler régulièrement à la maison. Les parents sont également invités à établir des contacts réguliers avec l'école de musique par le biais des professeurs ou de la coordinatrice. Un tel outil devrait faciliter le lien professeur/parents et ne devrait pas être trop chronophage pour les professeurs.

Matériel

L'école est propriétaire d'un parc instrumental qu'elle met à disposition des professeurs pour les cours. Certains instruments sont également loués aux élèves. L'inventaire est en cours.

Financement

L'équilibre budgétaire de l'école de musique du Val Vert du Clain est fragile et l'année COVID a été fatale à la trésorerie, qui était saine auparavant. Avec un déficit de plus de 20000€ en 2021-2022, il a été nécessaire d'alerter les collectivités partenaires de l'école (les 4 communes de l'ex-communauté de communes du Val Vert du Clain, Grand Poitiers et le département de la Vienne), mais aussi d'augmenter les ressources propres de l'école en augmentant de manière significative les tarifs à la rentrée 2023-2024 (+15 % pour les mineurs et création d'un tarif adulte, +50%). Il faut noter qu'aucune augmentation significative n'avait été faite ces 5 dernières années, alors même que les salaires sont revalorisés une à deux fois par an et que les charges sociales ont considérablement augmenté. Le résultat de cette politique tarifaire se verra lors de la clôture des comptes le 30 septembre 2024. Le résultat de l'exercice 2022-2023 est un déficit de 2000€, ce qui ne permet pas de refaire les réserves de trésorerie qui permettent d'envisager sereinement une année de salaires et charges (décalage temporel du versement des subventions). Le budget global de l'école de musique du Val Vert du Clain est de 150000€ environ (plus ou moins en fonction des années et du nombre d'élèves inscrits).



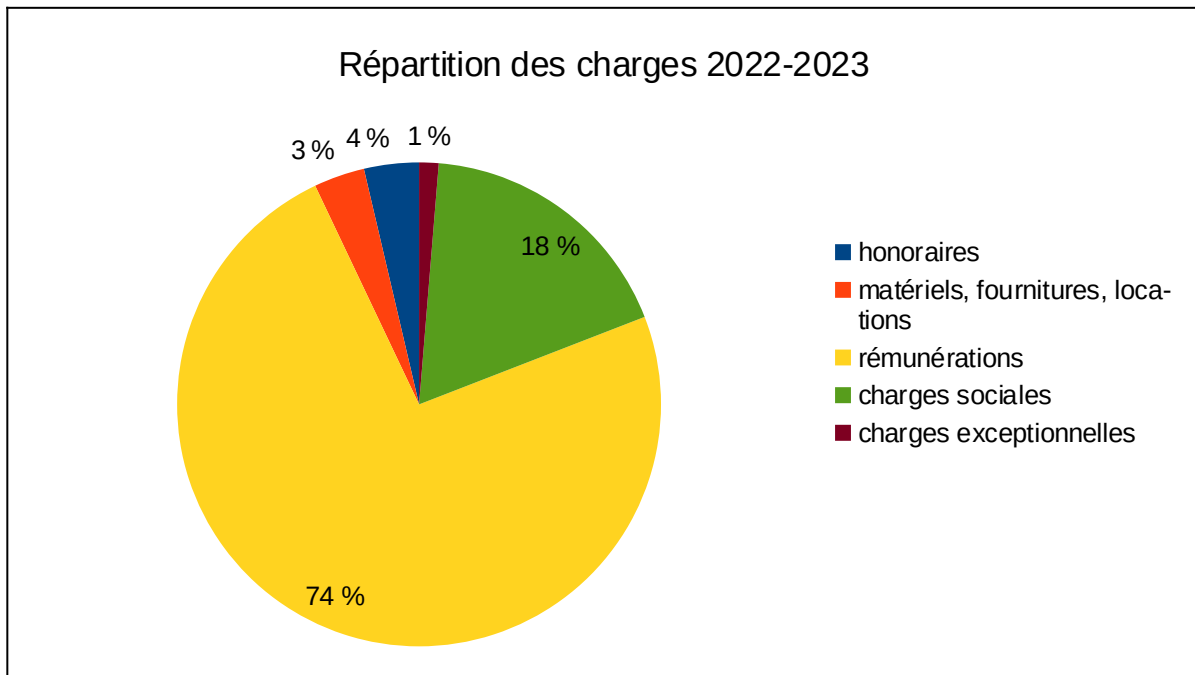
Les recettes propres prennent en compte le paiement des cours, mais aussi les prestations facturées (TAP à Dissay par exemple) et les recettes issues des buvettes lors des événements organisés par l'école de musique.

Les subventions des communes représentent 6 % du budget de l'association. Le département a octroyé cette année une aide exceptionnelle de 5600€.

Il faut augmenter la part des recettes propres en :

- augmentant les tarifs (fait pour la rentrée 2023-2024)
- développant les actions à l'extérieur, type TAP ou autre (objectif pour 2024-2025). Il faut noter qu'en 2025, l'école de musique du Val Vert du Clain interviendra dans les écoles maternelles et primaires Marcel Jolliet de Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Il faut également mettre en place une stratégie de mécénat. L'école de musique du Val Vert du Clain est d'ores et déjà reconnue d'intérêt général auprès de l'administration des finances publiques (démarches effectuées en mai 2023). Tout donateur (particulier ou entreprise) peut donc bénéficier d'une réduction d'impôts. Une brochure mécénat est également à disposition d'éventuels donateurs lors des événements (forums des associations).



Le poste le plus important est bien évidemment celui des salaires et des charges sociales. Il faudrait mettre à part le poste de coordination (qui n'a pas de recettes en face). Le poste honoraires devrait augmenter en 2023-2024, car la comptabilité n'est plus assurée par un comptable salarié de l'association mais par un cabinet d'expertise comptable. Chaque année l'école fait un effort pour répondre aux demandes de matériel des enseignants.

A l'heure actuelle, le bénévolat n'est pas valorisé dans le budget de l'association, ni le prêt des locaux par les différentes communes.

Avenir

Actuellement, l'école de musique du Val Vert du Clain se trouve confrontée à un dilemme complexe, prise en étau entre deux impératifs contradictoires. D'un côté, elle nourrit l'ambition et la volonté de diversifier et étendre ses activités de manière inclusive, touchant ainsi un public varié et couvrant l'ensemble du territoire. D'un autre côté, elle se trouve contrainte par une logique axée sur la rentabilité, qui entrave la possibilité d'explorer de nouvelles initiatives sans préalablement considérer les seuils de rentabilité. Cette dynamique représente indéniablement un obstacle significatif au développement de l'association.

L'année 2023 a été marquée par des efforts conséquents visant à résoudre une crise financière, mobilisant des ressources considérables et monopolisant le temps, au détriment de la dimension pédagogique. L'objectif est désormais de contrer la diminution des effectifs et de restaurer la vitalité de l'école, permettant ainsi à celle-ci de rayonner à travers tout le territoire grâce à une offre élargie d'activités, de concerts et de cours. Il est maintenant essentiel de sortir de cette impasse financière pour libérer l'énergie créative nécessaire à l'épanouissement et à l'expansion de l'association. Un équilibre délicat entre ambition artistique et réalités économiques devra être trouvé afin de garantir un avenir florissant à l'école de musique du Val Vert du Clain.

Projet pédagogique

Les valeurs de l'école de musique du Val Vert du Clain s'inspirent de la charte de l'enseignement artistique et culturel (volet musical) :

- Valeur sociale : l'école de musique est un lieu de culture, ouvert et accessible à tous, où les élèves (enfants et adultes), mais aussi les professeurs, peuvent se rencontrer, se rassembler autour d'un plaisir commun : la musique.
- Valeur de partage : l'école de musique est un lieu d'enseignement de qualité permettant de développer des savoirs et des savoir-faire. Il est aussi un lieu d'échanges et de partages où chaque individualité doit pouvoir s'exprimer librement par l'intermédiaire de son jeu musical, dans le respect et l'écoute des autres.
- Valeur artistique : l'école de musique met en place des projets où la valeur artistique est primordiale. La diversité des disciplines proposées au sein de l'école permet d'aborder des esthétiques variées. L'enseignement proposé permet de développer chez les élèves musiciens l'expression d'un ressenti à travers l'interprétation.

Les missions principales de l'école de musique du Val Vert du Clain sont :

- la formation : en proposant un enseignement de qualité par des professeurs diplômés pour tous (tout âge, tout niveau), en accompagnant l'élève dans cet enseignement, en permettant à chacun d'évoluer à son rythme, en prenant en compte la diversité des profils d'élèves et en développant l'autonomie du jeune musicien.
- La création : proposer des pédagogies et des ateliers permettant de développer la créativité des élèves (voire d'accéder à la création)
- l'animation et la diffusion : l'école de musique doit être un acteur culturel force de propositions sur le territoire. Elle participe activement à l'animation culturelle afin de sensibiliser un large public et offrir des moments culturels accessibles à tous.
- La transmission des savoirs : l'école doit créer un environnement propice au développement des connaissances (savoirs), des compétences (savoir-faire) et des attitudes comportementales (savoir-être).

Fidèle à son engagement envers la musique et l'éducation artistique, l'école de musique du Val Vert du Clain se fixe des objectifs ambitieux visant à renforcer son impact et son influence au sein de la communauté. Guidée par une vision résolument tournée vers l'avenir, l'école s'engage à consolider son identité, à favoriser l'ouverture vers de nouveaux horizons et à créer des opportunités pour tous les passionnés de musique.

Quatre piliers fondamentaux ont été identifiés. Ils guideront les actions de l'école de musique au cours des prochaines années. Ces objectifs stratégiques incarnent la volonté de contribuer de manière significative à la vie culturelle locale tout en garantissant une expérience éducative enrichissante pour les élèves et une atmosphère de travail épanouissante pour l'équipe enseignante. Ils seront déclinés dans le respect des valeurs et des missions de l'école de musique.

Ces orientations sont déclinées en objectifs, permettant la mise en œuvre d'actions concrètes chaque année. Les différents axes sont évidemment transverses, une même action peut donc se retrouver sur plusieurs axes.

Cette stratégie ambitieuse devrait permettre à l'école de musique du Val Vert du Clain d'évoluer, de s'inscrire dans son époque et dans son territoire de manière forte et durable, tout en offrant à la communauté des lieux où la musique devient source d'épanouissement, d'apprentissage et de partage pour tous.

Objectif 1 : consolider l'identité et favoriser l'ouverture pour enrayer la baisse des effectifs, développer les actions de l'école de musique vers de nouveaux partenaires, contribuant ainsi à la faire connaître et affirmer son rayonnement sur le territoire.

- Mettre en place des programmes de sensibilisation dans les écoles des 4 communes pour encourager les jeunes à s'inscrire à l'école de musique.
- Même proposition dans les accueils péri-scolaires et accueils de loisirs des 4 communes.
- Même proposition dans les EHPAD.
- Participer à des conférences « retraite active » en lien avec les entreprises ou acteurs du territoire.
- Organiser des événements culturels et des concerts ouverts au public pour augmenter la visibilité de l'école de musique du Val Vert du Clain.

Actions à mettre en œuvre

- Déterminer un tarif « à l'heure » d'intervention,
- Réaliser un flyer de présentation avec des exemples de projets « clé-en main »,
- Inventer de nouvelles actions ou projets en lien avec des thématiques actuelles (notamment pour le collège)
- Présenter l'école de musique à l'ensemble des écoles, collèges et accueils péri-scolaires et élus du secteur, s'inscrire dans le Projet Éducatif Territorial (PEDT – financement de l'état)
- Présenter l'école de musique et ses actions dans les EHPAD,
- Proposer de nouveaux ateliers adaptés à de nouveaux publics (classe inclusive avec 7 élèves autistes à Saint-Georges-lès-Baillargeaux par exemple, adultes seniors),
- Formation des professeurs sur les nouveaux publics
- Proposer de nouvelles actions culturelles, concerts et soirée en lien avec l'équipe bénévoles (conférences, musique-lecture dans les médiathèques.. etc à inventer)

Indicateurs d'évaluation

- Au moins une action de sensibilisation à la pratique musicale par commune et par an.
- Au moins un événement culturel par commune et par an.
- Hausse des effectifs d'élèves.

Objectif 2 : renforcer le parcours pédagogique, favoriser l'accès à la pratique, la connaissance et la diffusion de la musique au plus grand nombre (nouveaux instruments, orchestre et nouveaux ateliers).

- Maintenir une formation de qualité
- Conserver l'ensemble de l'offre instrumentale et renforcer les classes à faible effectif
- Introduire de nouveaux instruments et ateliers pour diversifier l'offre éducative.
- Développer les cours parents-bébé et éveils musicaux
- Créer un orchestre au sein de l'école pour permettre aux élèves de développer leurs compétences de jeu en groupe.
- Améliorer le lien parents/professeurs
- Développer les outils de suivi et d'évaluation
- Inciter les élèves à la pratique collective en diversifiant l'offre
- Maintenir les deux semaines de cours banalisés (pratiques collectives)
- Développer et accompagner les pratiques d'ensemble

Actions à mettre en œuvre

- Participation aux forums des associations, portes ouvertes, séances d'essai.
- Développer le parcours de découverte sur les instruments à faible effectif en étant vigilant sur les problématiques d'organisation des parents.
- Proposer une classe d'éveil musical pour les enfants de 6 ans (découverte et pratique d'une ou plusieurs familles d'instruments)
- Développer la pratique du chant : chorale d'enfants, chorale parents / enfants
- Créer un orchestre
- Proposer des cours en duo
- Proposer des auditions pour tous
- Proposer un outil de suivi et d'évaluation (**logiciel OpenTalent à partir de janvier 2025**)
- Proposer des stages
- Proposer de nouveaux ateliers en langues étrangères espagnol, anglais.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'ateliers
- Effectifs par atelier
- Identifier les enfants n'ayant qu'une pratique instrumentale individuelle et tenter d'y remédier.
- Durée moyenne d'un parcours musical à l'école de musique du Val Vert du Clain (date d'entrée et date de sortie des élèves).
- Création de la classe orchestre en 2024-2025.

Objectif 3 : poursuivre l'amélioration des conditions de travail permettant ainsi de stabiliser l'équipe enseignante.

- Être à l'écoute des enseignants et prendre en compte leurs remarques
- Maintien des réunions de rentrée, d'équipe et de fin d'année dans une ambiance conviviale pour la cohésion de l'équipe
- Adhésion des enseignants au projet d'établissement
- Participation des professeurs aux différents événements de l'école de musique
- Investissement de chacun dans l'association en étant force de proposition
- Plan de formation individuelle et collective
- Assurer un nombre d'heures suffisant
- Intégration des « nouveaux » professeurs

Actions à mettre en œuvre

- Les actions citées précédemment et qui répondent aux objectifs 1 et 2 permettront d'atteindre l'objectif 3 (développement des actions de sensibilisation et développement de l'offre pédagogique).
- Utilisation d'un outil de suivi, de lien parent/professeur et d'évaluation.
- Réunions d'équipe
- Événements
- **Les entretiens professionnels avec chaque enseignant ont été faits entre février et juin 2024 par les membres du bureau.**

Indicateurs d'évaluation

- Bien-être des professeurs
- Participation aux réunions et événements
- Bilan positif des entretiens individuels de chaque enseignant

Objectif 4 : améliorer la communication, développer le mécénat et le bénévolat pour atteindre l'équilibre financier.

- Mettre en place une stratégie de communication efficace, y compris l'utilisation des médias sociaux, des newsletters et des événements promotionnels.
- Développer des programmes de mécénat pour encourager les entreprises locales à soutenir l'école de musique.
- Encourager le bénévolat parmi les parents pour aider lors d'événements et d'activités.
- Mettre en avant les élèves de l'école de musique lors de manifestations locales organisées par la municipalité (fête de la musique, concert de Noël...)

Actions à mettre en œuvre

- Trouver de nouveaux membres pour étoffer le conseil d'administration
- Trouver une secrétaire (bureau) en charge de la communication et du mécénat
- Développer les actions « purement » bénévoles (buvette, soirées...)

Indicateurs d'évaluation

- Participation des adhérents (parents) à l'assemblée générale
- Part du mécénat (dons) dans le bilan financier
- Valorisation du bénévolat dans le bilan financier (15€ de l'heure)

Conclusion

Le présent projet d'établissement oriente et encadre la politique de l'École de musique du Val Vert du Clain pour la période 2025-2030. Il a pour ambition la pérennisation des actions menées, le développement de certaines et la création de nouvelles. Il propose de nouvelles pistes pour améliorer le fonctionnement actuel, tout en tenant compte des mutations profondes que connaît la société, la culture et plus particulièrement l'enseignement artistique. L'objectif ultime est d'atteindre une stabilité financière et assurer à chaque professeur un volant d'heures suffisant à l'investissement de chacun.

La coordinatrice est chargée d'assurer l'exécution du projet par l'équipe pédagogique. Chaque enseignant reste force de proposition, chaque année tous peuvent proposer de nouvelles actions s'intégrant dans le projet d'établissement. Chaque professeur doit s'approprier le projet d'établissement, notamment le volet pédagogique.

Le conseil d'administration fait en sorte que les conditions matérielles soient réunies pour permettre la mise en œuvre des actions décrites dans le volet pédagogique. Chaque année, des actions prioritaires pourront être définies.

La politique tarifaire et l'utilisation des subventions publiques doivent soutenir la mise en œuvre des actions inscrites dans le projet d'établissement. Il pourra être adapté en fonction des évolutions des contextes territoriaux, humains et financiers.

Chaque année, le bilan moral de la présidente de l'association sera fait au regard des actions décrites dans le projet, permettant ainsi de l'évaluer par année.

Après 10 ans d'existence, l'École de musique du Val Vert du Clain connaît un creux. Cependant les élus locaux sont attachés à son existence qui semble nécessaire pour ces petites villes et leurs habitants, un peu à l'écart de Poitiers. Il est donc important de conserver cette structure associative sur le territoire nord de Grand Poitiers, car elle participe au renforcement du territoire du Val Vert du Clain, son attractivité, au bien vivre ensemble.

Si la pratique individuelle d'instrument reste le cœur des activités de l'école de musique, il est désormais nécessaire de diversifier et d'étoffer l'offre de formation musicale en développant les pratiques collectives, mais aussi – et surtout – en multipliant les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et les accueils péri-scolaires. Il faut également se tourner vers les jeunes retraités et le grand âge. Et développer les actions culturelles ponctuelles (concerts, conférences...).

Pour que vive la musique pour tous, en harmonie avec le territoire et ses acteurs.

Ce projet d'établissement sera présenté lors de l'assemblée générale de l'École de musique du Val Vert du Clain le 19 novembre 2024, il est déjà partiellement mis en œuvre.